



# SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A  
TVA 413.821.301

## AGO – 30 MAI 2023 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 24 mai 2023

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue des Anglais 6A à 4430 ANS

LE SOUSSIGNE :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **30 mai 2023 à 15 heures à 4000 LIEGE, allée des érables**, avec l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
1. <u>PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
2. <u>RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>  <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2022.</i>			
3. <u>PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE</u>			
4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022</u>  <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2022, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 9,70 par action qui sera payable le 19 juin 2023.</i>			
5. <u>DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u>  <i>Propositions de décisions :</i>  - L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2022 ;  - L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2022.			
6. <u>NOMINATION DU COMMISSAIRE</u>  <i>Proposition de décision : L'assemblée générale nomme SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par M. Christian Schmetz comme commissaire de la société pour les années 2023 à 2025. Le mandat de commissaire prendra fin à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026. Les émoluments sont fixés à 45.000 euros par an, hors TVA et frais, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.</i>			
7. <u>RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEUR</u>  <i>Proposition de décision :</i>  L'assemblée générale décide de renouveler, pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à échéance:  - G4 Finance SRL représentée par M. Gilles-Olivier Moury, administrateur exécutif - Moury Finance SA représentée par Mme Nathalie Thunus, administrateur exécutif - VF Consult SRL représentée par M. Francis Lemmens, administrateur non-exécutif - Consiges SA représentée par M. Michel Mikolajczak, administrateur non-exécutif - Mme Françoise Belfroid, administratrice non exécutive indépendante			

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

**Le mandataire :**

- **Pourra\*** :

- **Ne pourra pas\*** :

**Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social**

*\*Merci de biffer la mention inutile*

Fait à ....., le .....2023

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »